

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – GARANTIE D’EMPRUNT – PENTHIEVRE ACTIONS

Le Conseil communautaire a accordé la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50 % pour le remboursement d’un prêt d’un montant de 250 000 €, souscrit par l’association Penthievre Actions auprès de la Caisse d’Epargne.

Il s’est engagé, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SDE 22 – PROGRAMME DE MAINTENANCE DU RESEAU D’ECLAIRAGE PUBLIC – ANNEE 2019

Afin de répondre aux besoins de réparations ponctuelles sur l’éclairage public pour l’année 2019, le Conseil communautaire a approuvé une enveloppe de 50 000 €.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DE LA TOURELLE 1 (LAMBALLE) – SCI CAMACLOSE (SARL METOGAL)

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d’une partie de la parcelle ZT 241 d’environ 2 175m² sur le Parc d’Activités de la Tourelle 1 (Lamballe) au bénéfice de la SCI CAMACLOSE au prix de 20 € HT du m². Le bornage et le document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DE LA TOURELLE 1 (LAMBALLE) – SCI CIP LA TOURELLE

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d’une partie de la parcelle ZT 176 d’environ 21 382 m², sur l’îlot 4 du Parc d’Activités de la Tourelle 1 (Lamballe) au bénéfice de la SCI CIP LA TOURELLE au prix de 20 € du m². Le bornage et le document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DU POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – SARL LAVAGE DU POIRIER

Le Conseil communautaire a approuvé la cession du lot n° 21 (2 511 m²) du parc d’Activités du Poirier 2 (Saint-Alban) au bénéfice de la SARL Lavage du Poirier au prix de 62 775 € HT, soit 25 € HT du m².

Il a précisé que dans le cadre de l’optimisation foncière du site, l’acquéreur s’engage à diviser le terrain pour permettre la construction d’un ensemble immobilier à vocation économique en fond de parcelle. Le bornage et le document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

CONTRACTUALISATION ET COMMUNICATION – VIGIFONCIER – CONVENTION ENTRE LE PETR DU PAYS DE SAINT-BRIEUC ET SAFER

Le PETR du Pays de Saint-Brieuc a signé une convention jusque fin 2020 avec la SAFER pour l’utilisation de l’outil

VIGIFONCIER sur les communes du SAGE du Pays de Saint-Brieuc.

Le Conseil communautaire a approuvé les conditions d’utilisation de l’outil, la mise à disposition gratuite de cet outil aux communes qui le souhaitent et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

EAU ET ASSAINISSEMENT – CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANTS DE TRANSFERT

En raison de l’exercice de la compétence eau et assainissement collectif sur l’ensemble du territoire communautaire et de la nécessité de transférer les contrats de DSP, le Conseil communautaire a accepté la substitution de la commune ou du Syndicat d’adduction en eau potable d’Hénanbihen (dissout au 1^{er} janvier 2019) par Lamballe Terre & Mer et l’abandon du système de récupération de la TVA par le délégataire, le cas échéant. Il a autorisé le Président à signer ces avenants.